



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 juillet 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Points 14, 17, 18, 32, 33, 41, 42, 43, 47, 48, 49, 50, 52
53, 54, 56, 58, 59, 62, 64, 69, 70, 71, 85, 86, 87, 98, 99
100, 104, 108, 116, 121 et 123 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe
dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

Rapport du Conseil économique et social

**2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme
dans les pays en développement, particulièrement en Afrique**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique
et social et dans les domaines connexes**

Culture de paix

**Le rôle des Nations Unies dans la promotion
d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain**

Questions de politique macroéconomique

Conseil de sécurité

Soixante-troisième année



Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Développement durable

Mondialisation et interdépendance

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement social

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

L'état de droit aux niveaux national et international

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Désarmement général et complet

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Renforcement du système des Nations Unies

**Lettre datée du 8 juillet 2008, adressée au
Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre que Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de Cuba, a adressée au nom du Mouvement des pays non alignés à Masahiko Koumura, Ministre des affaires étrangères du Japon et Président du Groupe des Huit (G-8), à l'occasion du trente-quatrième sommet du Groupe (voir annexe).

Dans cette lettre, les pays non alignés communiquent au Président et aux autres dirigeants du Groupe des Huit leurs vues et leurs positions au sujet de questions présentant un intérêt et une priorité particuliers pour eux, notamment celles qui seront examinées au trente-quatrième sommet à Hokkaido Toyako (Japon).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte ci-joint comme document de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre des points 14, 17, 18, 32, 33, 41, 42, 43, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 56, 58, 59, 62, 64, 69, 70, 71, 85, 86, 87, 98, 99, 100, 104, 108, 116, 121 et 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**

**Annexe à la lettre datée du 8 juillet 2008 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et espagnol]

La Havane, le 1^{er} juillet 2008

Monsieur le Ministre,

Conformément à la pratique établie depuis plusieurs années par le Mouvement des pays non alignés, en ma qualité de Président du Mouvement et au nom des 118 pays qui en sont membres, j'ai l'honneur de vous féliciter d'avoir pris la présidence du Groupe des Huit (G-8) et de vous souhaiter que le trente-quatrième sommet, tenu à Hokkaido Toyako (Japon), soit couronné de succès.

J'entends vous communiquer, ainsi qu'aux autres dirigeants des États membres du Groupe des Huit, les vues et les positions du Mouvement des pays non alignés au sujet des questions présentant un intérêt et une priorité particuliers pour ses membres, notamment celles qui seront examinées au trente-quatrième sommet du G-8. Les messages que le Mouvement a adressés aux précédents sommets du G8 et les documents de position qu'il a présentés officiellement à l'Assemblée générale des Nations Unies complètent le catalogue des positions de nos pays concernant les questions prioritaires pour la communauté internationale.

Au quatorzième sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à La Havane en septembre 2006, les dirigeants des pays non alignés ont décidé d'établir et d'étendre la coopération et de resserrer les liens avec les pays développés et industrialisés, en particulier le Groupe des Huit, en fondant leur relation sur le respect et l'entraide, la responsabilité partagée mais différenciée, l'engagement et le dialogue constructifs, une vaste collaboration et une véritable interdépendance, en vue de trouver des réponses aux questions internationales et d'améliorer la compréhension entre le Nord et le Sud.

L'objectif consiste à faire que les pays développés tiennent pleinement compte de l'opinion des pays en développement avant de prendre des décisions sur des questions qui ont une incidence sur les pays du Sud et la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi je m'adresse à vous, en votre qualité de représentant du pays qui présidera le Groupe des Huit, afin que les vues et les préoccupations du Mouvement soient dûment prises en compte par les dirigeants du G-8 au sommet d'Hokkaido Toyako.

Nous savons que pendant qu'il assurera la présidence du Groupe des Huit, le Japon entend approfondir et favoriser les mesures concrètes prises dans des domaines présentant une importance particulière pour la communauté internationale, dont le programme « Cool Earth 50 » qu'il a proposé en vue de promouvoir un cadre de coopération effectif en matière de développement durable, en tenant compte de la compatibilité entre la protection de l'environnement et la croissance économique. Par ailleurs, la priorité que le Japon entend apporter à la promotion de l'action que mène la communauté internationale en vue d'accomplir les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'éducation, est extrêmement importante, tout comme la promotion du développement durable et la croissance soutenue de l'économie mondiale, les investissements, les échanges, l'accès aux sources de matières premières et, en

particulier, le développement économique de l'Afrique, autant de questions qui revêtent une importance stratégique pour les pays non alignés.

Le Mouvement estime que la situation internationale actuelle présente des difficultés considérables dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement économique et du progrès social, et des droits de l'homme et de l'état de droit. Des obstacles fondamentaux continuent d'entraver l'avènement d'un monde prospère et pacifique et d'un ordre mondial juste et équitable, fondé sur la Charte des Nations Unies et le droit international.

Parmi ces obstacles, on compte la persistance du manque de ressources et du sous-développement dans la plupart des pays du monde, l'absence de coopération et les mesures de coercition qu'imposent unilatéralement certains pays développés, l'influence excessive qu'exercent les pays riches pour déterminer la nature et l'orientation des relations internationales, y compris des relations économiques et commerciales, et les normes qui les régissent, dont beaucoup sont établies au détriment des pays en développement.

Le sous-développement, la pauvreté, la faim et la marginalisation ont été aggravés par la mondialisation, qui a accentué les déséquilibres structurels et les inégalités qui caractérisent l'ordre économique mondial. La sécurité et le bien-être de nos pays se heurtent à des difficultés sans précédent.

Il existe en outre une profonde inquiétude quant au recours croissant à l'unilatéralisme et aux mesures imposées unilatéralement, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. C'est pourquoi le Mouvement a réaffirmé son attachement à la promotion, à la protection et au renforcement du multilatéralisme et du processus multilatéral de prise de décision sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, dans le strict respect de la Charte et du droit international, en vue d'instaurer un ordre mondial juste et équitable et de mettre en place une gouvernance démocratique mondiale, et non un ordre fondé sur le monopole de quelques puissances.

Le Mouvement estime que les principes fondamentaux qui ont présidé à sa création conservent toute leur validité. Il convient de promouvoir la création d'un ordre mondial multipolaire, fondé sur le respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies et sur le renforcement du multilatéralisme. Pour ce faire, le Mouvement s'est fixé comme objectif d'assurer la paix et la sécurité internationales et de parvenir au règlement de tous les conflits par des moyens pacifiques; de promouvoir le développement durable grâce à la coopération internationale et de coordonner la mise en œuvre de stratégies politiques qui favorisent et assurent la participation à part entière aux relations économiques internationales de tous les pays, riches et pauvres, au même titre et dans le respect de l'égalité des chances mais avec des responsabilités différenciées.

Parmi les principes de base, il est indispensable d'assurer le respect de la souveraineté, de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale de tous les États; le respect de l'égalité en droit des États, y compris le droit inaliénable qu'a chacun de déterminer librement son système politique, social, économique et culturel, sans aucune ingérence de la part d'un autre État; le respect du principe selon lequel aucun État ou groupe d'États n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement, quel que soit le motif, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre État; le rejet du changement inconstitutionnel de gouvernement et des tentatives de

changement de régime et la condamnation du recours à des mercenaires dans toutes les situations, en particulier lors d'un conflit; le fait que tout État s'abstienne d'exercer des pressions ou une coercition sur d'autres pays, en particulier, de recourir à l'agression ou à d'autres actes supposant le recours à la force directe ou indirecte et d'appliquer ou de promouvoir toute mesure unilatérale de nature coercitive, en violation du droit international.

La crise alimentaire mondiale, aggravée par la crise financière mondiale, la crise énergétique et les changements climatiques, constitue un défi pluridimensionnel considérable pour le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer l'action que mènent les pays en développement pour incorporer les principes du développement durable dans leurs stratégies de développement national. C'est pourquoi nous nous félicitons que l'une des priorités du Japon à la présidence du Groupe des Huit concerne les changements climatiques et l'efficacité énergétique.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il faut mener une action et prendre des mesures concrètes à tous les niveaux en vue de l'application intégrale d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée énoncé dans le principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Il est impératif de tenir les engagements pris au niveau international pour remédier à la dégradation de l'environnement. Les données scientifiques les plus récentes confirment que l'avenir de notre planète est menacé par de graves catastrophes en raison des changements climatiques mondiaux. Les populations les plus touchées seront sans nul doute celles des pays en développement, qui ne disposent ni des infrastructures physiques ni des ressources nécessaires pour faire face aux conséquences de ces risques réels et de plus en plus proches.

Tous les États, surtout les pays industrialisés, doivent prendre les mesures voulues pour réduire, dans les meilleurs délais, le niveau de leurs émissions de gaz à effet de serre responsables de l'accélération du réchauffement planétaire. Les mesures tendant à transférer la responsabilité de la réduction de ces émissions des pays développés aux pays en développement reviendraient à se soustraire aux engagements internationaux et à ignorer le principe de la responsabilité commune mais différenciée.

Les pays en développement sont obligés de choisir entre la protection de la biodiversité et la viabilité de leur agriculture et, partant, leur développement économique. Au cours de l'année écoulée, les prix mondiaux des denrées alimentaires ont augmenté de 40 % tandis que les réserves ont baissé. Le lien entre la biodiversité et les changements climatiques, la lutte contre la faim et la production d'aliments sont cruciaux pour réaliser les objectifs de 2010 et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous saluons la décision qu'ont prise les Ministres de l'environnement du Groupe des Huit à la réunion de Kobe de promouvoir un appel en faveur de la biodiversité afin que cette question soit inscrite au programme du sommet du G-8. Cet appel comprend un plan d'étapes établi en vue d'atteindre les objectifs de 2010. Il est indispensable que nous travaillions dans le cadre d'une véritable coopération

internationale multilatérale, fondée sur les principes de la solidarité, de la complémentarité et de l'entraide.

S'agissant de l'énergie, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner qu'il est urgent de diversifier l'approvisionnement en énergie en mettant au point des technologies de pointe moins polluantes, plus efficaces, plus accessibles et plus économiques, notamment en vue de l'exploitation des combustibles fossiles et des sources d'énergie renouvelables, notamment l'énergie hydroélectrique, qui seront transférées aux pays en développement dans des conditions favorables convenues d'un commun accord, y compris des conditions libérales et préférentielles. Les politiques énergétiques doivent permettre d'appuyer l'action que les pays en développement mènent pour éliminer la pauvreté. Il faut également s'assurer que la recherche d'autres sources d'énergie ne se fait pas au détriment de la lutte contre la faim dans le monde.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite que le Groupe des Huit mette l'accent sur le développement économique de l'Afrique à son trente-quatrième sommet. Il est préoccupé par le fait que la situation économique de ce continent continue d'être précaire malgré le rôle décisif que l'Afrique et sa population ont joué dans l'économie mondiale pendant des siècles.

Il est clair que l'on ne pourra répondre aux besoins particuliers de l'Afrique sans apporter un appui direct aux programmes que les dirigeants africains ont mis en place dans le cadre du Nouveau Partenariat pour l'Afrique (NEPAD), manifestation de la détermination et de l'engagement collectifs des gouvernements et des peuples d'Afrique à assumer la maîtrise de leur développement futur et à lutter d'urgence contre la pauvreté afin de mettre leurs pays sur la voie d'un développement socioéconomique durable.

C'est pourquoi il est indispensable que la communauté internationale, et notamment les pays en développement, allouent davantage de ressources à la mise en œuvre des projets et programmes lancés dans divers secteurs, annulent l'ensemble de la dette des pays d'Afrique, adoptent des mesures pratiques d'application immédiate et doublent l'aide au développement en faveur de l'Afrique, entre autres. Ce soutien est essentiel pour encourager l'intégration et la coopération régionales et atteindre les objectifs arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, indispensables à la croissance économique et au développement durables de l'Afrique.

Monsieur le Ministre,

Il convient également de vous faire part des positions et points de vue du Mouvement des pays non alignés au sujet de certaines questions fondamentales qui intéressent la communauté internationale, auxquelles le G-8 attache également la plus grande priorité, et qui seront examinées lors du sommet d'Hokkaido Toyako ou à des réunions ultérieures pendant la présidence japonaise.

Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par la difficulté et la complexité de la situation actuelle en matière de désarmement et de sécurité internationale et a exhorté la communauté internationale à redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse actuelle et parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération sous tous ses aspects.

Le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé que l'existence permanente d'armes nucléaires et l'éventualité de leur utilisation, ou de la menace de leur utilisation, constituent un danger pour l'humanité. C'est pourquoi il a souligné que les États dotés de l'arme nucléaire devaient honorer l'engagement qu'ils ont pris en 2000 d'œuvrer en faveur de l'élimination totale de ces armes.

Les pays non alignés restent profondément préoccupés par l'existence de doctrines de défense stratégique qui non seulement justifient l'utilisation d'armes nucléaires ou la menace de leur utilisation, mais qui, en outre, défendent, en matière de sécurité internationale, des concepts injustifiables fondés sur la promotion et le développement d'alliances militaires et de politiques de dissuasion nucléaire. Ils ont également rappelé que la modernisation des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires par certaines puissances nucléaires constituent une violation des engagements pris lors de la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa volonté d'assurer le succès de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra en 2010 et se déclare prêt à travailler avec les pays du G-8 à cette fin, aussi bien pendant la Conférence proprement dite que lors de ses préparatifs, qui ont débuté en 2007.

En ce qui concerne la question connexe de la technologie nucléaire, le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit fondamental et inaliénable de tous les États à la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire comme à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément à leurs obligations juridiques respectives.

Il reconnaît que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la seule autorité habilitée à s'assurer du respect par les États Membres des obligations qu'ils ont contractées en vertu de leurs accords de garanties respectifs et insiste sur le fait que ses activités ne devraient pas être soumises à des pressions ou faire l'objet d'ingérences indues susceptibles de porter atteinte à son efficacité et à sa crédibilité.

Enfin, je voudrais à nouveau souhaiter, au nom du Mouvement des pays non alignés, plein succès au sommet du Groupe des Huit et à la présidence japonaise et réaffirmer que le Mouvement des pays non alignés est prêt à examiner les options les plus viables pour faciliter et approfondir le dialogue et des échanges fructueux entre les deux groupes, permettant aux pays en développement de faire part de leurs intérêts et de leurs préoccupations afin qu'il en soit tenu compte avant de prendre des décisions qui les touchent directement.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

Felipe Pérez Roque